



## AVIS DE CONVOCATION NOTICE OF MEETING

À tous les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea, avis vous est par la présente donné par le soussigné Directeur général et Secrétaire-trésorier que vous êtes convoqués à une session extraordinaire du Conseil qui se tiendra le **mardi 23 mars 2021 à 19 h** par vidéoconférence.

L'ordre du jour est le suivant:

To all council members of the Municipality of Chelsea, notice is hereby given by the undersigned Director general and Secretary-treasurer that you are summoned to an extraordinary Council meeting to be held **Tuesday, March 23, 2021, at 7 p.m.** by videoconference.

The agenda is as follows:



### ORDRE DU JOUR SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 23 MARS 2021 – 19 h

### AGENDA EXTRAORDINARY SITTING OF COUNCIL MARCH 23, 2021 – 7 P.M.

#### OUVERTURE / OPENING

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
- 2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT
- 3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD
- 4) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES
  - a) Autorisation de signature de l'entente concernant la subvention à la Municipalité de Chelsea pour le financement du projet d'habitation de la Corporation d'Habitation de Chelsea / Authorization to sign the agreement concerning the grant to the Municipality of Chelsea for the financing of the housing project of the Chelsea Housing Corporation
- 5) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Donné à Chelsea, Québec ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021.

Me John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier  
Director general and Secretary-treasurer

**Session extraordinaire du 23 mars 2021 / March 23, 2021, extraordinary sitting**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que l'ordre du jour  
gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session extraordinaire du 23 mars 2021 / March 23, 2021, extraordinary sitting

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LA  
SUBVENTION À LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA POUR LE  
FINANCEMENT DU PROJET D'HABITATION DE LA  
CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le projet d'habitation de la Corporation d'Habitation de Chelsea a été déposé à la société d'Habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec par la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le projet de 12 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction élevés;

ATTENDU QUE le Ministre a été autorisé à octroyer une subvention à la Municipalité de Chelsea d'un montant total et maximal de 202 848,00 \$ afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil de la Municipalité de Chelsea autorise la signature de l'entente, telle que présentée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**Session extraordinaire du 23 mars 2021 / March 23, 2021, extraordinary sitting**

## **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que cette session  
extraordinaire soit levée.